



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Bureau de l'aménagement et du développement durable**

Saint-Germain-en-Laye, le 14 MARS 2024

**COMPTE-RENDU
COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU BASSIN INDUSTRIEL
DE TRIEL-SUR-SEINE/CARRIÈRES-SOUS-POISSY**

du mercredi 27 septembre 2023

Participaient sous la présidence de Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

Collectivités territoriales :

- M. Jean-Pierre LAIGNEAU, maire de Villennes-sur-Seine
- M. Philippe DARIN, adjoint au maire de Triel-sur-Seine
- Mme Virginie OKS, adjointe au maire de Villennes-sur-Seine
- M. Bernard JUERY, adjoint au maire de Médan
- M. Philippe BARRON, adjoint au maire de Carrières-sous-Poissy
- Mme Naïma YAHIAOUI , DGS, mairie de Triel-sur-Seine
- M. Yann PERRON - CUGPS&O

Associations de riverains de l'installation classée :

- Mme Martine CARTIER – Association Bien vivre à l'Hautil
- Mme Denise LE HELLIDU - Association Triel Environnement
- Mme Monique ORY – CAPESA
- M. Pierre-Emile RENARD – Association Yvelines Environnement
- M. Quentin CHEMIN – Association Sauvegarde Environnement Epône
- M. Roland HANRIOT- APEA Triel-sur-Seine
- Mme Raymonde MORVAN – APEA Triel-sur-Seine

Exploitants :

- M. Richard BUISSET, SIAAP
- M. Emeric LABEDAN, SIAAP Seine Grésillons
- M. Jérôme BONNEAU, SIAAP Seine Grésillons
- M. Nicolas LEROY, SIAAP Seine Grésillons
- Mme Laetitia GUEGAN, SIAAP
- M. Christophe CAUCHI, Société Triel Granulats
- M. Louis UGUEN, Société Hélyseo-AZALYS
- M. Florent THEVOT, Société Hélyseo-AZALYS

- M. Thierry VILLERIO, Société EMTA
- M. Mariusz WIECEK, HAROPA PORT
- M. David POUJOL, Société SEPUR
- M. Nicolas KREISS, Société Lafarge Granulats
- M. Christian BRETEL, Société SEPUR

- Salariés des installations classées :

- M. Michel MACABRE, membre du CSE Société SEPUR
- M. Daniel HUBERT, Société GSM site de Triel-sur-Seine
- M. Stéphane DUPUY, SIAAP Seine Grésillons
- M. Stevan KANBAN , SIAAP Seine Grésillons

- Administrations :

- Mme Delphine DUBOIS, Cheffe de l'Unité Départementale des Yvelines de la DRIEAT
- Monsieur Nicolas LEMONNIER, Inspecteur des installations classées - DRIEAT
- M. Olivier TRIQUET, Inspecteur des installations classées – DRIEAT
- Mme Eléonore ESTADIEU, DRIEAT
- M. Cédric DELORGE, Inspecteur des installations classées - DRIEAT
- Mme Akossiwa KOUTONIN, ARS
- Adjudant-chef Jean-François CORDIER, SDIS 78
- Mme Véronique MARTINIANO, Secrétaire Générale, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Stéphanie GATINEL, Adjoint à la Cheffe du Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Marie-Pierre FOURNIER, Chargée de mission, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Ruth BIANGI, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence et souligne que deux nouvelles communes ont été intégrées à la commission de suivi : Villennes-sur-Seine et Médan.

Il soumet, ensuite, le compte rendu de la précédente commission de suivi du 7 octobre 2022, à l'approbation des membres présents. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I/ Élection du bureau

Il n'y a pas de changement pour les collèges « Services et établissements publics de l'Etat » et « Collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale », dont les représentants sont respectivement Mme Delphine DUBOIS, cheffe de l'Unité Départementale des Yvelines de la DRIEAT et M. Philippe BARRON, adjoint au maire de Carrières-sous-Poissy.

Pour le collège « Riverains d'installations classées et associations de protection de l'environnement », Mme ORY représentante du collectif d'associations pour la défense de l'environnement de Seine-Aval (C.A.P.E.S.A) est élue.

Pour le collège « Exploitants des installations classées », M. Jérôme BONNEAU, directeur du site SIAAP Seine Grésillons est élu.

Pour le collège « Salariés des installations classées », M. Stéphane DUPUY, technicien sécurité des systèmes d'information du site SIAAP Seine Grésillons est élu.

Au titre des personnes qualifiées, le Sous-préfet indique que l'EPAMSA et l'EPFIF sont membres du bureau.

Monsieur LAIGNEAU, maire de Villennes-sur-Seine, sollicite l'intégration de l'association pour la protection et la tranquillité de l'environnement des rives de Seine (A.P.T.E.R.S.) dans la commission de suivi. Le Sous-préfet lui indique qu'elle doit être préalablement enregistrée au greffe. Aucune opposition n'est faite pour l'intégration d'une nouvelle association.

Il cède ensuite la parole à M. Florent THEVOT, responsable de l'usine AZALYS.

II/ HELYSEO/AZALYS – Bilan de l'exploitation sur l'année 2022

M. THEVOT lance une courte vidéo présentant l'usine et son activité. L'usine AZALYS est une usine de valorisation énergétique se trouvant à Carrières-sous-Poissy.

Il s'agit d'une délégation de service public, par le syndicat Unilys Valoseine, entre 1998 et 2018 d'abord, puis, depuis 2018 jusqu'en 2027. L'usine est exploitée par HELYSEO, filiale de SUEZ et fonctionne 24h/24 et 7j/7.

En 2022, son autorisation de tonnage a été portée de 125 000 à 140 000 tonnes de déchets traités par an, par l'arrêté préfectoral du 23/12/2022 (rétroactif au 01/01/2022).

La déchetterie, présente sur le site, est accessible à trois communes de la CA SGBS, aux 73 communes de la CU GPS&O et aux particuliers comme aux professionnels. Elle a réceptionné, en 2022, 5 857 tonnes de déchets pour 36 527 visites.

Son bassin versant est d'environ 380 000 habitants et cela représente à peu près 103 000 tonnes par an.

En 2022, 131 kt de déchets ont été réceptionnés, dont 56 % en provenance du syndicat VALOSEINE ; le reste provenant de SUEZ pour 30 % et de VALENE (centre de GUERVILLE) à hauteur de 14 %.

Le SMIRTOM du Vexin apporte désormais tous ses déchets sur site, conformément à la prolongation de la convention établie avec le syndicat Unilys Valoseine.

L'année 2022 a été une année record, avec 131 739 tonnes de déchets réceptionnés et 129 302 tonnes traitées. Jamais un tonnage aussi élevé n'avait été traité dans l'usine.

M. THEVOT détaille ensuite, les besoins énergétiques de l'usine pour le traitement des déchets.

L'usine consomme du gaz naturel uniquement lors de la phase de démarrage des fours ; en effet, avant l'introduction des déchets, la température de ces derniers doit être d'au moins 850°C.

L'eau est utilisée, entre autres, dans le traitement des fumées ; en 2022, 54 000 m³ ont été nécessaires . Ce traitement nécessite également l'emploi de réactifs tels que la chaux ou l'ammoniaque

L'usine est autonome en électricité. Le traitement proprement dit des déchets a permis de produire 64 GWh en 2022 : 18 ont été consommés (1/3 de la production) et 46 ont été vendus. La vapeur dégagée lors de cette production d'électricité est utilisée pour le fonctionnement de certains échangeurs (autoconsommation de chaleur sur le site).

A l'issue de la chaîne de traitement, les mâchefers (représentant environ 18 % du volume total des déchets) sont acheminés sur une plateforme externe de maturation et d'élaboration afin d'y être valorisés.

Lors des arrêts techniques des fours, nécessaires pour les entretiens importants, 2 100 tonnes de déchets ont été évacuées en 2022.

Une partie des déchets (3%) ne pourra être valorisée en énergie ou en matière : il s'agit des cendres volantes (REFIOM), ainsi que des gâteaux de filtration (boues asséchées issues du traitement humide). Ces deux types de déchets sont envoyés vers un centre de stockage de classe 1.

Pour le bon fonctionnement de l'usine, des arrêts techniques programmés sont indispensables. En 2022, ils ont eu lieu en avril et en octobre.

Une importante maintenance a été réalisée sur la partie four-chaudière (le four est le lieu de la combustion du déchet ; la chaudière récupère la chaleur issue de la combustion des déchets pour transformer de l'eau en vapeur qui sera utilisée pour produire de l'électricité).

En 2022, une maintenance particulière a dû être réalisée : en bout de traitement des fumées, un système catalytique est présent. Le changement complet du catalyseur sur la ligne 1 a été effectué. Le catalyseur de la ligne 2 est en cours de remplacement.

M. THEVOT expose ensuite les points réglementaires de conformité au titre de la performance environnementale. Il explique le fonctionnement du « compteur 60h »

En 2022, 21h00 de dépassement ont été enregistrées sur la ligne 1 et 20h00 sur la ligne 2, ce qui donne un résultat largement en dessous du seuil de 60h à ne pas dépasser, fixé dans l'arrêté préfectoral.

12 dépassements VLE (Valeur limite d'émission) jour ont été enregistrés, en diminution par rapport à l'année 2021. Ils sont principalement dus au redémarrage des lignes d'incinération après des arrêts techniques fortuits. Une partie importante de ces dépassements de VLE (3/4) étaient liée aux poussières, émises lors de ces redémarrages.

Aucune plainte de riverains n'a été enregistrée en 2022 relative à l'impact sonore de l'usine. Aussi, aucune mesure nouvelle n'a été prise.

En 2022, une détection de radioactivité, sur une benne OM, a eu lieu sur le site. En effet, par souci de contrôle et de protection, chaque camion pénétrant sur le site est soumis à une détection de radioactivité. Après recherches, la présence de couches médicales à l'intérieur d'une benne était à l'origine de l'alerte.

M. THEVOT revient sur les rejets atmosphériques en 2022 et explique que les résultats sont bons, tous en deçà des valeurs limites.

Il informe de l'installation de 3 ruches, sur le site, ayant permis la récolte de 80 kg de miel. L'usine est en cours d'expérimentation pour effectuer un suivi de la biodiversité, à partir de ces ruches. Pour ce faire, des pièges à pollen ont été installés, à l'entrée de celles-ci. Le pollen, une fois déposé, est analysé afin de déterminer si la biodiversité, présente autour du site, est satisfaisante. Les résultats d'analyse l'attestent.

Il conclut, enfin, par les perspectives et les projets à venir :

Le 3 décembre 2023, des analyseurs de mercure en cheminée seront mis en service (nouvelle réglementation liée au BREF incinération 2019). Cette amélioration permettra de mesurer, en continu, la quantité de mercure rejetée (au lieu des 2 contrôles annuels effectués jusqu'à présent).

Il sera également mis en place un système de caméras permettant de tracer les déchets déversés en fosse.

Des opportunités de diversification de la valorisation énergétique, telles que la fourniture de vapeur au SIAAP pour le séchage des boues ou la fourniture de chaleur sur un réseau de chauffage urbain, sont à l'étude.

La déchetterie fermera définitivement le 02 novembre 2023.

Q. M.PERRON : Il souhaite savoir si de nouvelles études sont engagées concernant la chaleur fatale.

R. M.THEVOT : Cela fait partie des opportunités de diversification de valorisation énergétique à l'étude. Le projet est porté par la CUGPS&O, avec le soutien du syndicat VALOSEINE

Q. Mme OKS : Des quantités faibles, mais non négligeables, de polluants sont rejetées. Êtes-vous engagés dans des démarches permettant que ces quantités soient en diminution constante (en vue d'un impact moindre sur les populations environnantes). De plus, des études épidémiologiques sont-elles menées en parallèle ?

R. M. THEVOT : Des mesures ont été prises, tel que le changement du catalyseur. En effet, un catalyseur neuf permettra la réduction des émissions de dioxines. Il ne peut se prononcer sur les études épidémiologiques (plutôt du domaine de l'ARS). La direction de l'usine est attachée à la maîtrise de la pollution.

R. M. UGUEN : En tant qu'exploitant, il explique que l'enjeu est un processus d'amélioration continue, en développant l'activité de manière performante (valorisation, transformation des déchets, maîtrise de l'impact environnemental). L'engagement est d'être conforme à la réglementation via les normes édictées. Les résultats annuels (y compris par des contrôles extérieurs inopinés) montrent que les rejets de l'UVE sont très inférieurs aux seuils autorisés. Ces normes évoluent (BREF- Meilleures Techniques Disponibles) à l'échelle européenne et sont ensuite transcrites à l'échelle nationale. Ce processus conduit à une maîtrise plus fine, plus exigeante des rejets atmosphériques ou aqueux. Le processus de transformation ne génère pas de polluant, il a vocation à aller chercher le polluant intrinsèque dans les déchets apportés ; d'où l'importance du fléchage amont des déchets.

Jusqu'à présent, il y avait une impossibilité à observer la quantité de mercure présente. Désormais, des analyseurs permettent de quantifier la pollution par le mercure et un système de traitement permet de le neutraliser.

L'engagement est celui de SUEZ (en tant qu'exploitant), de VALOSEINE (en tant que syndicat de collectivités) et des instances nationales et européennes.

2 points sont à retenir : l'importance en amont du fléchage des déchets et l'évolution du process. Ce dernier ne génère pas de polluants mais a la capacité de les extraire pour ensuite permettre le stockage.

R. Mme DUBOIS : Avant toute autorisation d'exploitation, une analyse préliminaire (une étude d'impact) est demandée à l'exploitant qui va devoir se projeter en termes d'émissions et réaliser une analyse de compatibilité avec la réglementation sanitaire. Ce travail est effectué,

avec l'ARS, bien en amont de l'autorisation. Les études préalables permettent de définir dans quel contexte le site est autorisé (acceptation de certains niveaux d'émission).

Les données de flux sont importantes, elles permettent de recadrer afin de savoir si les taux sont conformes aux taux initiaux définis.

L'amélioration est continue, du fait de la réglementation européenne (en fonction des MTD).

Q : Mme CARTIER : Les dioxines ont une signature propre (en matière d'émission). Elle désire savoir si d'autres dioxines ont été trouvées et quelles pourraient en être les sources.

R : M. THEVOT : Il ne peut codifier que la signature de l'usine. Il ne peut pas rattacher telle dioxine à telle usine. Les rejets en dioxine et furanne de l'UVE sont très en deçà du seuil autorisé.

Q : Mme CARTIER : Est-ce que le rapport de ces analyses est transmis aux services de l'État ?

R : Mme DUBOIS : Oui, le rapport de l'exploitant est transmis, une prescription impose un bilan annuel sur ce type de mesure.

Q : Mme CARTIER : Elle trouve intéressant de savoir quelles sont les différentes origines de ces émissions (barbecue, automobiles...)

M. le Sous-Préfet précise que plusieurs usines automobiles, présentes à proximité, ont donné leurs marqueurs.

Q : Mme CARTIER : Quels types de polluants sont surveillés avec les abeilles ?

R : M. THEVOT : Les dioxines, les métaux lourds.

Q : M. KANBAN : Comment les analyses sont-elles certifiées ou validées, est-ce fait par un laboratoire extérieur ? Y a-t-il une instance représentative au sein de l'usine (CSE) qui s'occupe de la sécurité ? Quel est le taux de fréquence et de gravité des accidents ? Quel est le nombre d'incidents industriels, s'il y en a eu, et quel avis est porté de ce point de vue sur l'installation ?

R : M. UGUEN: Le nombre de collaborateurs de l'usine AZALYS fluctue entre 35 et 37.

Oui, il y a des instances représentatives du personnel, ainsi qu'un CSE. Des commissions ont lieu en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail, de QVT.... Lors de la survenance d'un accident, la commission est sollicitée pour réaliser un arbre des causes et proposer des améliorations afin d'éviter qu'il se reproduise.

Il ignore les taux de fréquence et de gravité des incidents. En matière d'accidentologie, en 2023, un incident est à déplorer (un collaborateur, malgré ses EPI, a pris une poussière dans l'œil).

Pour 2022, un arrêt technique non programmé, lié à une avarie sur le ventilateur de tirage, a eu lieu. La durée de cet arrêt était liée à la disponibilité d'approvisionnement du matériel.

L'usine dispose de plusieurs modes de surveillance : de l'auto-surveillance permanente ou en semi-continu (intervention d'un organisme agréé et production de comptes rendus certifiés).

M. THEVOT : Il tient à préciser que les données d'auto-surveillance sont transférées dans une base de données plombée (seul un organisme agréé peut y avoir accès).

La surveillance de l'usine est effectuée, également, par les services de l'État qui procèdent à des contrôles inopinés, au moins une fois par an. De plus, un laboratoire autonome vient

faire, 2 fois par an, des contrôles sur les polluants ; les données recueillies sont compilées et transmises aux services de l'État et à VALOSEINE.

III/ SIAAP Grésillons – Bilan de l'exploitation sur l'année 2022

M. BUISSET, directeur général du SIAAP prend la parole pour présenter le SIAAP Grésillons. Il précise que l'équipe managériale a été renouvelée : M. LABEDAN est le directeur général adjoint en charge de l'exploitation de toutes les stations d'épuration du réseau, M. BONNEAU est le directeur du site et M. LEROY a été nommé directeur adjoint.

Il revient sur le SIAAP en quelques chiffres. Le SIAAP épure les eaux usées de 9,2 millions d'usagers (3/4 de l'Île-de-France), ce qui représente un volume de 100 millions de m³ traités. Il compte 1 800 agents. Les enjeux visés sont la restitution d'une eau propre et saine, la sécurité industrielle des installations, la transparence et la communication.

Dans un souci de diminution de l'empreinte écologique, 50 % des besoins énergétiques sont produits. Sur le site de Seine Grésillons, du biobaz est produit. L'année prochaine, sur le site de Seine Grésillons, les compresseurs d'air vont être remplacés, afin d'augmenter le rendement et de baisser la consommation d'énergie.

Un film de présentation de l'usine est projeté.

M. BONNEAU revient sur les faits marquants de 2022, sur le site de Seine Grésillons : Une année très sèche entraînant des eaux plus concentrées (augmentation de 20 % de la charge en azote), ainsi qu'une augmentation de 27 % de débit entrant. Une opération de vidange et curage d'un digesteur a été effectuée, un éco-générateur a été installé, des inspections de la DRIEAT ont eu lieu. Les enjeux du SIAAP sont multiples : valorisation de chaleur (un partenariat avec AZALYS est en projet), l'efficacité énergétique, différentes optimisations des process, de la sécurité, sur les JOP 2024, sur le vieillissement des installations...

Il commente les différents slides.

Il constate une augmentation de la consommation d'énergie de 12 %. Du point de vue environnemental, il n'y a pas de dégradation du milieu liée à l'usine.

Mme GUEGAN, (direction de l'environnement du SIAAP, service biodiversité) expose les différentes actions du SIAAP en matière de biodiversité, sur le site de Seine Grésillons (inventaire faune/flore, plan de gestion des espaces, valorisation pédagogique, suivis écologiques)

Q. : M. BARRON : Quelles sont les mesures d'information, prises de manière systématique, avec les communes voisines? La commune de Carrières-sous-Poissy est la plus impactée par l'usine et aujourd'hui, rien n'est prévu pour une information systématique. Il serait utile de mettre en place un tel dispositif.

R. : M. BONNEAU : Un comité de riverains a été mis en place. Des représentants de la commune de Carrières-sous-Poissy y participent. Les membres sont informés des difficultés ponctuelles rencontrées et des actions mises en œuvre.

M. BARRON : Les élus aimeraient également bénéficier de ces informations, aucun compte-rendu du comité de riverains n'est communiqué. Étant donné que le maire est le garant des

questions de santé sur son périmètre communal, il serait intéressant qu'une rencontre annuelle ait lieu.

M. BONNEAU : Le compte rendu du comité de riverains est envoyé à tous membres de ce comité, ainsi qu'à toutes les mairies. Il se propose de renvoyer le dernier rédigé à M. BARRON.

M. LABEDAN précise que des élus et des administrés de la commune siègent à ce comité de riverains. Il rappelle que la remontée d'évènements est structurée à l'aide d'une « granulométrie » très fine. Les informations, liées aux incidents, sont relayées aux services de l'État, ainsi qu'aux communes en temps réel (à quelques heures près). Il a bien entendu le souhait d'une rencontre bilatérale avec la mairie de Carrières-sous-Poissy.

Mme OKS : Elle souligne que les riverains ont leurs préoccupations propres et que les élus sont interrogés au-delà de celles-ci. Elle souhaiterait que des informations spécifiques soient transmises aux élus (dans un souci d'information, en cas d'incident, par exemple).

M. LABEDAN : Ces informations sont déjà transmises aux communes et des invitations pour le comité de riverains ont été adressées aux élus en 2022. La communication reste un véritable enjeu.

M.KANBAN : Il souhaite une homogénéité dans la communication, en matière d'accidentologie, sur tous les sites (éléments chiffrés fondamentaux). Il désire savoir si les déclarations d'accident internes et celles faites aux élus sont les mêmes.

M. LABEDAN : Sous le pilotage du directeur du site et des organisations syndicales représentatives du SIAAP, ces sujets sont présentés et les données sont partagées. Le SIAAP a procédé à un changement de certification (45 001).

IV/ EMTA– Bilan de l'exploitation sur l'année 2022

M. VILLERIO , directeur des sites EMTA présente le bilan 2022 du site de Triel-sur-Seine, ancienne installation de stockage de déchets non dangereux. En 2022, 375 000 m³ de matériaux inertes sont entrés, en provenance, à 99 % d'Île-de-France et 50 % des Yvelines. Des contrôles sont réalisés, en cas de pollution des sites d'origine, ou en cas de suspicion (mise en stock provisoire et analyse aux fins de vérification de la conformité des matériaux entrant). Ainsi, en 2022, 5 refus d'admission ont été décidés impliquant le retour de 469 tonnes.

Le site dispose des certifications pour la qualité, pour l'environnement, pour la sécurité, pour l'énergie et pour la biodiversité. Aucun accident de travail n'a été à déplorer en 2022.

Il revient sur les modifications réglementaires découlant du projet de centrale photovoltaïque (non porté par EMTA), qui ont entraîné une modification de l'arrêté ICPE .

M. VILLERIO commente les différents slides.

Q : M. KANBAN : Combien y a-t-il de salariés ?

R : M. VILLERIO : Sur le site de Triel-sur-Seine, il y a 6 salariés ainsi que des sous-traitants.

V/ DRIEAT – Bilan des actions menées sur les différents sites en 2022

M.TRIQUET, inspecteur à la DRIEAT, revient sur la situation administrative d'AZALYS (exploité par la société HELYSEO). Il mentionne la parution de l'arrêté préfectoral complémentaire du

23 décembre 2022, actant le changement d'exploitant au bénéfice de la société HELYSEO, ainsi que toutes les modifications apportées à l'usine pour augmenter la capacité de traitement des déchets (de 123 000 à 140 000 tonnes).

Aucune non-conformité n'a été relevée suite aux différents contrôles menés, que se soit en matière d'air ou lors d'inspections portant sur la gestion des mâchefers, la vidéosurveillance ou les rejets atmosphériques.

La prochaine inspection est programmée le 10 novembre 2023.

Le réexamen du BREF WI (meilleures techniques disponibles) arrive à son terme. Le site ne demande pas à déroger aux règles, il respectera, à compter du 3 décembre 2023, l'ensemble des règles imposées par l'Union européenne.

Concernant EMTA, un point est fait concernant les 2 nouveaux arrêtés préfectoraux des 1^{er} décembre 2022 et 19 juin 2023.

Le site fait l'objet d'une inspection tous les 7 ans (la prochaine devra intervenir avant 2026).

Toutefois, l'inspection reviendra sur le site en 2024, en raison de la fin des apports, prévue au terme de l'année 2023.

Mme DUBOIS intervient pour le site SIAAP Grésillons, qui est soumis à une inspection tous les 3 ans. Elle commente les résultats des différents contrôles réalisés (les procédures sont en cours d'instruction).

M. LEMONNIER, inspecteur en charge du site GSM Lafarge Granulats (Carrière des 3 cèdres) et de Triel Granulats fait un point sur la situation administrative de ces sites. Les dernières inspections se sont déroulées, pour Lafarge Granulats en juillet 2023 et pour Triel Granulats, en septembre 2023. Aucune non-conformité n'a été relevée.

Mme CARTIER : Elle demande à recevoir les différentes présentations.

Monsieur le sous-préfet remercie les personnes présentes, ainsi que les directeurs des usines pour les présentations et les services de l'État.

Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, le sous-préfet clôt la séance.

Il encourage les participants à poursuivre avec la visite du site.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jehan-Éric Winckler', written over a horizontal line.

Jehan-Éric WINCKLER